



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 18 OCTOBRE 2022 À 18 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Dominic Fortin, Conseiller municipal - District 2
François Boly, Conseiller municipal - District 3
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Aucun

3. Direction générale

- 3.1 Nomination - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) 2022

4. Travaux publics

- 4.1 Aucun

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Varia

- 8.1 Aucun

9. Période de questions

- 9.1 Période de questions

10. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le greffier-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil par voie électronique.

Tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et renoncent à celle-ci.



1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 08.

283-2022

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

284-2022

3.1 Nomination - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) 2022

ATTENDU QUE ce conseil a déjà nommé les membres pour l'année 2022 par la résolution 010-2022;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'accepter la démission de monsieur le conseiller Dominic Fortin du Comité consultatif d'urbanisme.

De nommer M. François Boily, représentant du conseil, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, au siège no 2 de ce comité, et ce, pour le reste de l'année 2022.

Que cette personne représente les intérêts de la Municipalité en tant que membre et fasse rapport au conseil municipal de leurs activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1 Période de questions

À 18 h 11, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 11.



10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 18 h 11.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier